

TRIER MIEUX
JETER MOINS
NOTRE NOUVELLE
NATURE !

TOUS LES

RESTES

ALIMENTAIRES

AU TRI !

provence
alpes aglo
GESTION DES DÉCHETS

Provence Alpes Agglomération déploie une nouvelle collecte pour les restes alimentaires !



Ça se passe à partir de septembre 2025, dans 10 communes du territoire :

Aiglun, L'Escale, Les Mées, Châteaux-Arnoux-Saint-Auban, Digne-les-Bains, Le Chaffaut-Saint-Jurson, Malijai, Mallemoisson, Peyruis et Volonne.



TRIER LES RESTES ALIMENTAIRES, POUR QUOI FAIRE ?

Le saviez-vous ?

Les ordures ménagères que nous produisons (en moyenne près de 250 kilos/an/habitant) sont enfouis. Les évolutions réglementaires et financières nous incitent à les réduire pour préserver notre environnement.

La solution ?

Éviter de jeter des déchets valorisables !



Comme les emballages triés permettent de créer des matériaux, les restes alimentaires peuvent être transformés en une source d'énergie propre et peu coûteuse ! Mais pour cela, il faut les collecter et les acheminer vers une usine de valorisation énergétique.

Alors on compte sur vous pour apporter vos restes alimentaires dans les nouvelles bornes. C'est un geste simple et utile pour notre environnement.

Je me procure gratuitement un bioseau en mairie ou auprès du service déchets de Provence Alpes Agglomération.



1

Une fois rempli, j'apporte mon bioseau au point de collecte équipé pour le verser dans la borne prévue à cet effet.



3

TRIER LES RESTES ALIMENTAIRES, COMMENT FAIRE ?

En cuisinant ou après le repas, je mets mes épluchures et autres restes alimentaires (arêtes, coquilles d'œufs...) dans mon bioseau.



2

ASTUCES

- Je mets quelques feuilles d'essuie-tout au fond de mon bioseau pour le garder plus propre.
- Pour laver mon bioseau, je peux le mettre au lave-vaisselle
- Je fais un voyage utile : les bornes sont situées en points de collecte. Et hop ! J'apporte mon bioseau en même temps que mes emballages à trier et sacs poubelle.

Provence Alpes
Agglomération
déploie une nouvelle
collecte pour les restes
alimentaires !

Ça se passe à partir
de septembre 2025,
dans 10 communes
du territoire :

Aiglun, L'Escale, Les Mées,
Châteaux-Arnoux-Saint-Auban,
Digne-les-Bains,
Le Chaffaut-Saint-Jurson,
Malijai, Mallemoisson,
Peyruis et Volonne.



TRIER LES RESTES ALIMENTAIRES, POUR QUOI FAIRE ?

Le saviez-vous ?

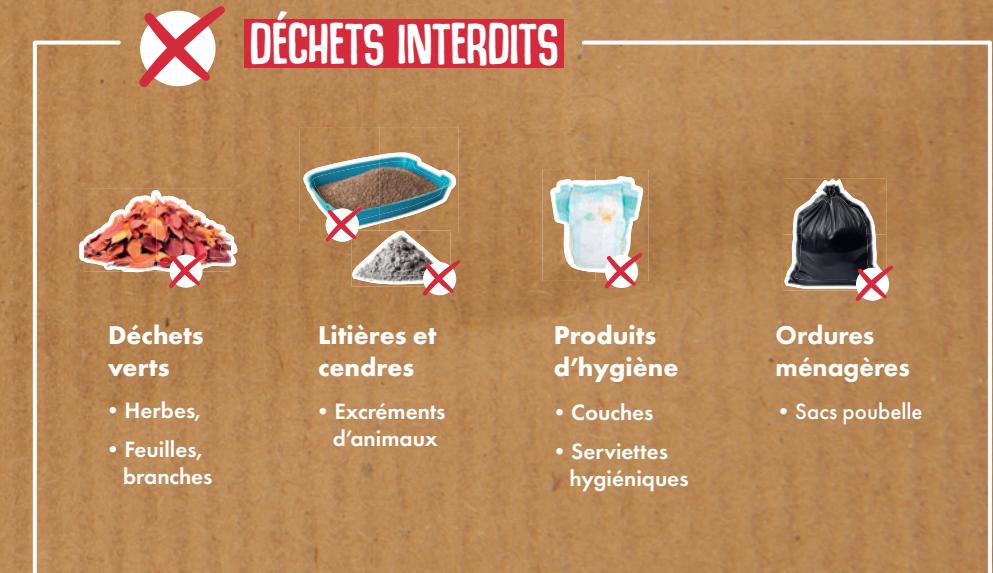
Les ordures ménagères que nous produisons (en moyenne près de 250 kilos/an/habitant) sont enfouies. Les évolutions réglementaires et financières nous incitent à les réduire pour préserver notre environnement.

La solution ? Éviter de jeter des déchets valorisables !



Comme les emballages triés permettent de créer des matériaux, les restes alimentaires peuvent être transformés en une source d'énergie propre et peu coûteuse ! Mais pour cela, il faut les collecter et les acheminer vers une usine de valorisation énergétique.

Alors on compte sur vous pour apporter vos restes alimentaires dans les nouvelles bornes. C'est un geste simple et utile pour notre environnement.

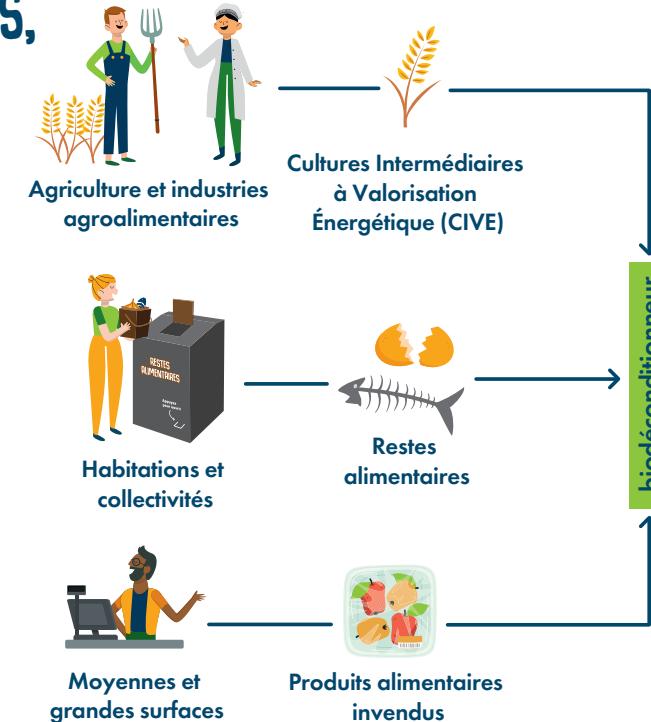


LES RESTES ALIMENTAIRES, QUE DEVIENT-ILS ?

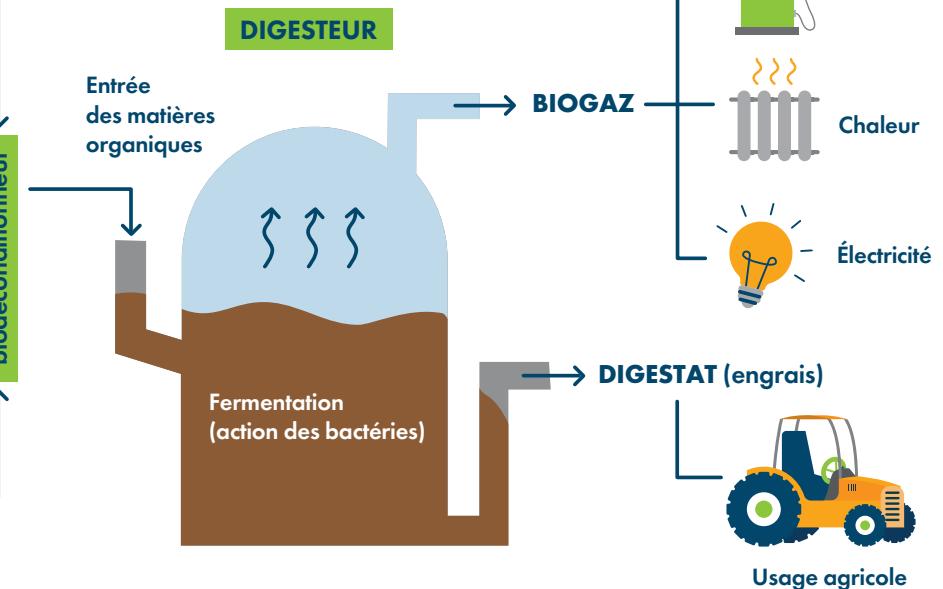
Les restes alimentaires sont d'abord acheminés vers un biodéconditionneur pour la première phase de traitement. Cette étape permet d'obtenir une matière organique propre, prête à être valorisée par méthanisation pour produire de l'énergie sous forme de biogaz.

Comment ça marche ?

La méthanisation consiste à faire fermenter les restes alimentaires, pour créer du biogaz mais aussi de l'engrais issu du digestat, la matière résiduelle de l'opération. Rien ne se perd !



LA MÉTHANISATION



Provence Alpes Agglomération gère la prévention et la collecte des déchets pour les 46 communes de son territoire. Ensemble, agglomération et communes s'engagent dans une politique de réduction des déchets ambitieuse. L'objectif est de maîtriser les impacts écologiques et financiers. Pour réussir, nous avons besoin de la participation de tous les habitants et acteurs du territoire !

Alors, trions mieux, jetons moins, c'est notre nouvelle nature !

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

zerodechet@provencealpesagglo.fr
www.provencealpesagglo.fr



Provence Alpes Agglomération

BP 90153 – 4 Rue Klein
04990 Digne-les-Bains
cedex

04 92 32 05 05

**DISTRIBUTION
GRATUITE
DE BIOSEAUX**



**En mairie à partir
de septembre
2025 !**



RE Résonance Publique |  Ne pas jeter sur la voie publique

**provence
alpes agglo**

Partenaires et financeurs :


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberé
Égalité
Fraternité*


ADEME
*AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE*


**RÉGION
SUD**
**PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR**